

# Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy (création de zones diverses) (11288)

*du 20 décembre 2013*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1      Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29791-530A, dressé par la commune de Pregny-Chambésy le 14 juin 2010, modifié le 15 août 2013, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy, est approuvé.

<sup>2</sup> Les modifications des limites de zones portent sur :

- a) la création d'une zone 4B protégée pour le village de Chambésy-Dessous;
- b) la création d'une zone 4B de développement destinée à des activités sans nuisances (périmètre nord du bois de la Foretaille);
- c) la création d'une zone 4B de développement destinée en partie à des équipements publics (périmètre jouxtant la mairie à Pregny-Village);
- d) la création d'une zone 4B destinée à des équipements publics (école de Valérie);
- e) la création de diverses zones des bois et forêts (périmètres du bois de la Foretaille, de l'école de Valérie et du centre sportif des Châtaigniers);
- f) la création d'une zone sportive (périmètre de la piscine, centre sportif et de loisirs des Châtaigniers);
- g) la création d'une zone de verdure (cimetière communal).

<sup>3</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Degré de sensibilité**

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué les degrés de sensibilité suivants aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones créées par le présent projet de loi :

- a) DS II pour la zone 4B protégée;
- b) DS III pour la zone 4B de développement destinée à des activités sans nuisances (périmètre nord du bois de la Foretaille);
- c) DS III pour la zone 4B de développement destinée en partie à des équipements publics (périmètre jouxtant la mairie à Pregny-Village);
- d) DS II pour la zone 4B destinée à des équipements publics (école de Valérie);
- e) DS II pour la zone sportive (périmètre de la piscine, centre sportif et de loisirs des Châtaigniers);
- f) DS II pour la zone de verdure (cimetière communal).

## **Art. 3 Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29791-530A susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.


**COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉS Y**

MAIRIE DE PREGNY-CHAMBÉS Y

**PREGNY-CHAMBÉS Y**

Feuille Cadastrale: 1, 7, 3, 5, 19, 11, 15, 22

Parcelles N° : Diverses parcelles

# Modification des limites de zones

Située sur l'ensemble de la commune


 zone 4B - Destinée à de  
l'équipement public - DS II

 zone Sportive  
DS II

 zone DEV 4B - Destinée à des  
activités sans nuisances - DS III

 zone 4Bprot  
DS II

 zone DEV 4B - Destinée en partie  
à des équipements publics - DS III

 zone Verdure  
DS II


zone BF



zone préexistante

## PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle		Date	
1 / 2500		11.04.2011	
		Dessin	
		FRH / BAY	
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Mise à jour de la zone d'activités au Nord-Ouest de la commune suivant le CNF	11.05.2011	BAY
A	Suppression des deux périmètres prévus de BF en 5 pour respect OPB et LPE.	15.08.2013	SP

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
34 / 00.041	PCY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
530	
Plan N°	
Archives Internes	Indice
29791-530 A	
CDU	
7 1 1 . 6	

